



Le rapport d'orientation budgétaire 2022

SOMMAIRE

Préambule	p.3
1) La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021	p.4
2) Les résultats comptables du budget principal et des budgets annexes à la fin de l'exercice 2021	p.6
3) Point sur la conjoncture française à fin février 2022	p.8
4) Les principales dispositions de la Loi de finances 2022 impactant la CCCE	p.9
5) Le contexte local	p.10
6) Le cadrage budgétaire pour 2022	p.11
7) Les grandes évolutions du Budget 2022	p.13
8) Dépenses et organisation du personnel : Une mutualisation qui donne de bons résultats	p.16
9) Le programme d'investissement 2022	p.20
10) Prospective 2022-2026	p.21
11) La dette	p.23

Préambule

L'élaboration du budget est jalonnée par diverses étapes conduisant à son adoption. Parmi celles-ci, le débat d'orientation budgétaire (DOB) occupe une place prépondérante. Introduit par loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République), il constitue une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat est codifié par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriale qui a été modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe. Cette loi crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines concernent le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ces nouvelles obligations ont été précisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Les nouvelles dispositions réglementaires prévoient notamment pour toutes les communes à partir de 3 500 habitants :

- ✓ un rapport sur les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement qui doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget) ;
- ✓ les engagements pluriannuels envisagés ;
- ✓ la structure et la gestion de la dette.
- ✓ Pour les EPCI à partir de 10 000 habitants: la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

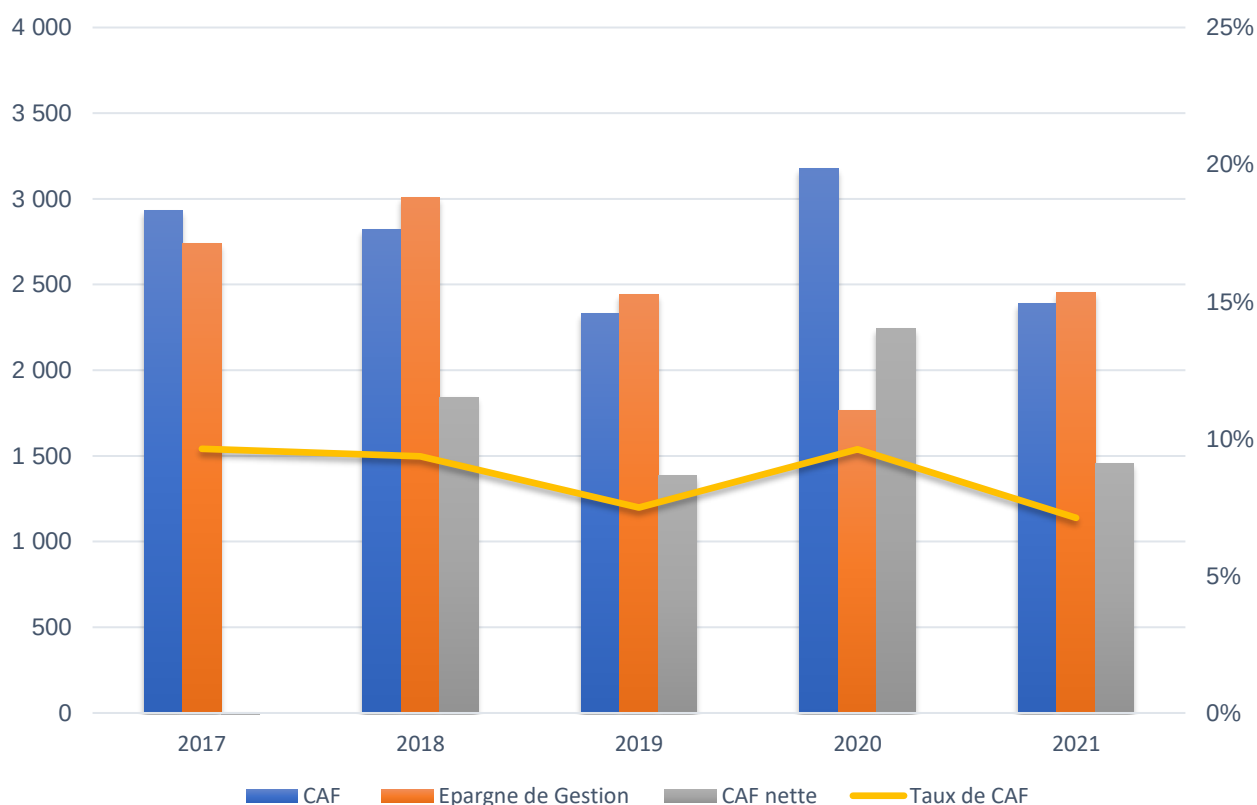
Le présent rapport a vocation à répondre à ces obligations réglementaires.

1) La situation financière de la CCE à la fin de l'exercice 2021

A la fin de l'exercice 2021, la situation financière de la CCCE demeure saine et maîtrisée, avec des niveaux d'épargnes¹ et des ratios de solvabilité préservés. Nous constatons notamment une progression plus rapide des recettes courantes (34,5 M€, + 2 M€) par rapport aux dépenses courantes (32,8 M€, + 1,4 M€), conduisant à une évolution positive de l'épargne de gestion (+ 0,6 M€). Cette dernière atteint ainsi 2,5 M€ 2021 contre 1,8 M€ en 2020.

La capacité d'autofinancement (CAF) demeure à un niveau important pour s'établir à 2,4 M€ et représente 7 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle diminue entre 2020 et 2021 (-0,8 M€) en raison de la reprise d'une provision qui avait constitué une recette exceptionnelle de 1,5 M€ en 2020. La CAF nette du remboursement en capital de la dette s'est fixée pour sa part à 1,4 M€ 2021 (part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après remboursement du capital de la dette).

Evolution des marges de manoeuvre de la CCCE (K€ et %)



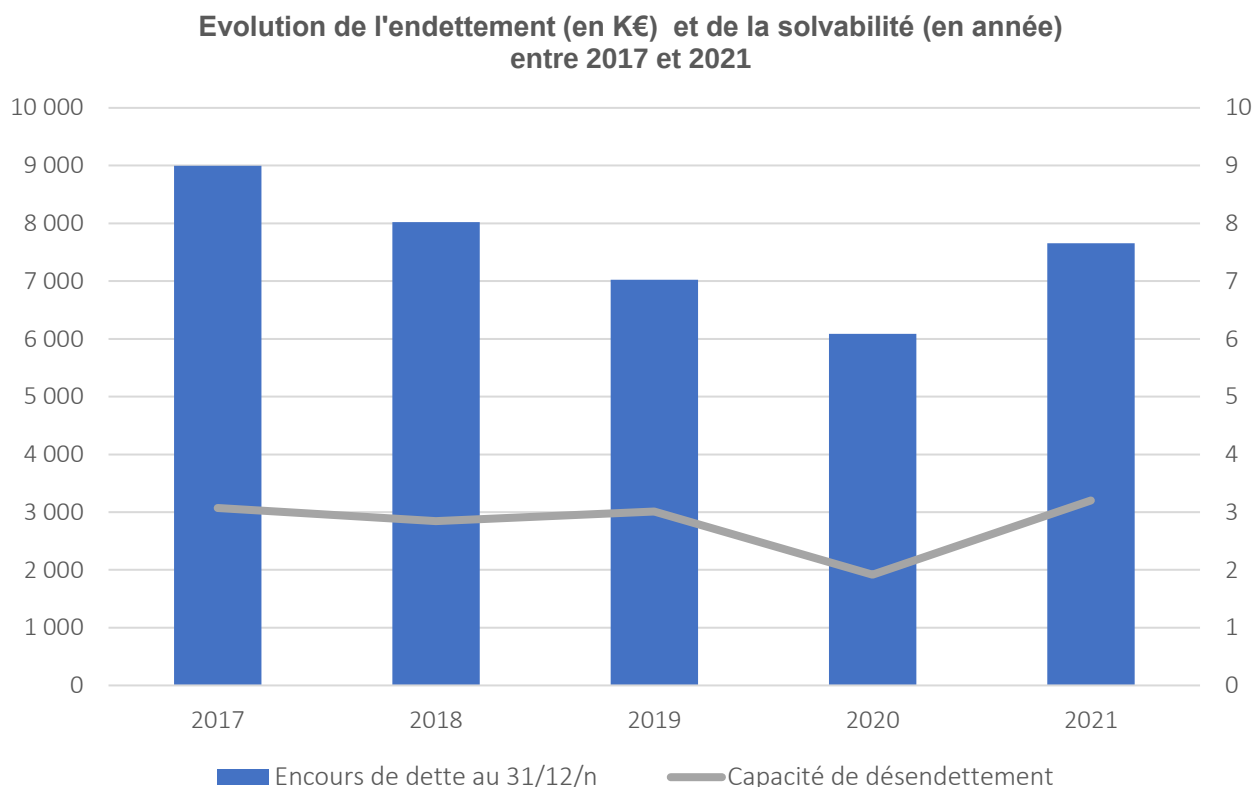
Au total, 4,4 M€ ont été investis sur le territoire par la CCCE en 2021 sur le seul budget principal (hors budget annexe). On enregistre 5,3 M€ d'investissements inscrits en restes à réaliser en dépenses qui seront donc repris au Budget Primitif 2022 (1,9 M€ en recettes).

¹ Les niveaux d'épargnes correspondent à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. De manière générale, 3 types d'épargnes sont calculées : l'épargne brute (différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement) qui correspond à la capacité d'autofinancement (CAF), l'épargne de gestion qui ne tient pas compte des recettes et des dépenses financières et exceptionnelles, enfin l'épargne nette qui correspond à l'épargne brute (CAF) minorée des remboursements en capital de la dette. Cette dernière est qualifiée de capacité d'autofinancement nette.

Après plusieurs années de baisse, l'endettement a progressé en 2021 (+ 1,6 M€). En effet la collectivité a remboursé des emprunts pour un montant de 0,9 M€, mais a souscrit dans le même temps un nouvel emprunt de 2,5 M€ essentiellement pour le financement de la construction du 3^{ème} gymnase à Erstein.

L'endettement par habitant est modéré au 31 décembre 2021 avec un montant de 157 €/hab.

La capacité de désendettement² se porte à 3,2 ans et témoigne quant à elle d'un niveau d'endettement adapté aux capacités financières de la collectivité.



² Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute

2) Les résultats comptables du budget principal et des budgets annexes à la fin de l'exercices 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la structure budgétaire de la CCCE est simplifiée par la fusion des six Budgets annexes des zones d'activités en un seul **Budget annexe ZONES D'ACTIVITES**, tout en préservant l'historique et l'évolution budgétaires de chaque site grâce à une comptabilité analytique. Cette simplification a réduit de moitié, de 10 à 5, le nombre de Budgets de la CCCE.

Budget principal GENERAL

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 5 371 736,61 €	- 1 600 814,37 €	+ 3 770 922,24 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2020)	- 1 600 814,37 €		- 1 600 814,37 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 32 111 161,75 €	- 5 419 424,36 €	- 37 530 586,11 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 33 596 069,33 €	+ 7 421 015,27 €	+ 41 017 084,60 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 1 484 907,58 €	2 001 590,91 €	+ 3 486 498,49 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 5 255 829,82 €	+ 400 776,54 €	+ 5 656 606,36 €
Solde des restes à réaliser 2021 reportés en 2022			- 3 427 855,24 €
Résultat disponible 2021			2 228 751,12 €

Au global, le résultat comptable de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 5 657 K€. Après reprise du solde des restes à réaliser 2021 reportés en 2022 qui s'établit à - 3 428 K€, le résultat final de 2021 se porte à 2 229 K€. Ce résultat excédentaire constitue une réserve disponible pour la Communauté de Communes. Sur ce montant, il sera proposé de mobiliser 1 000 K€ pour financer de nouveaux investissements dans le cadre du vote du budget primitif 2022. Un montant de 1 229 K€ sera donc repris en réserve au Budget Primitif 2022 et restera ainsi disponible pour l'avenir.

Budget annexe CINEMA

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	- 3 537,18 €	+ 3 537,18 €	0 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 64 991,56 €	0,00 €	- 64 991,56 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 68 528,74 €	+ 10 430,44 €	+ 78 959,18 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 3 537,18 €	+ 10 430,44 €	+ 13 967,62 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €	+ 13 967,62 €	13 967,62 €

Le budget annexe du Cinéma fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement nul, en raison de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (26 K€ en 2021). Le résultat cumulé d'investissement est positif (+ 14 K€) et permettra, après sa reprise au Budget Primitif, de financer les investissements prévus dans la structure en 2022.

Budget annexe ZONES ECONOMIQUES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 8 548 693,32 €	- 10 221 353,93 €	- 1 672 660,61 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 1 101 751,10 €	- 754 682,09 €	- 79 610,03 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 530 261,01 €	+ 60 829,41 €	+ 63 507,79 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 571 490,09 €	- 693 852,68 €	- 122 362,59 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 9 120 183,41 €	- 10 915 206,61 €	- 1 795 023,20 €

Le budget annexe des zones enregistre à nouveau un déficit cumulé à la fin de l'exercice 2021 (- 1 795 K€). Néanmoins, de nombreuses ventes ont été délibérées en 2021 (5,2 M€). Une bonne partie de ces dernières devraient se concrétiser en 2022 par des encaissements réels. Cela devrait permettre de retrouver progressivement un équilibre sur les prochains exercices.

Budget annexe REGIE CCCE OM ERSTEIN

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 1 459 300,02 €	+ 429 680,40 €	+ 1 888 980,42 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 2 289 821,78 €	- 188 240,72 €	- 2 339 133,00 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 2 232 233,11 €	+ 202 223,87 €	+ 2 180 015,51 €
Résultat de l'exercice 2021	- 57 588,67 €	+ 13 983,15 €	- 43 605,52 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 1 401 711,35 €	+ 443 663,55 €	+ 1 845 374,90 €
Solde des restes à réaliser 2021 reportés en 2022			- 374 520 €
Résultat final disponible 2021			1 470 854,90 €

Le budget annexe des ordures ménagères du secteur d'Erstein fait apparaître un déficit d'exploitation sur 2021 de 58 K€. Néanmoins, les résultats positifs constatés ces dernières années permettent de constater un résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021, après prise compte des restes à réaliser 2021, encore très confortable (1 471 K€). Ce résultat permet d'aborder les grands investissements en cours et à venir sur 2022 avec sérénité (chantier déchetterie et déploiement de la collecte des bio-déchets sans modification de tarif).

Budget annexe REGIE CCCE OM SMICTOM

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 306 942,13 €	+ 13 452,06 €	+ 320 394,19 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 3 633 898,92 €	0 €	- 3 633 898,92 €
Recettes de l'exercice 2021	+ 3 262 375,14 €	0 €	+ 3 262 375,14 €
Résultat de l'exercice 2021	- 371 523,78 €	0 €	- 371 523,78 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	- 64 581,65 €	+ 13 452,06 €	- 51 129,59 €

3) Point sur la conjoncture française à fin février 2022

Dans son point sur la conjoncture économique du 8 février dernier, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) fait état de la poursuite de la reprise de l'économie française, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après - 8 % en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année.

Le début d'année 2022 est marqué tout à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une nouvelle hausse des cours du pétrole, dans un contexte de tensions géopolitiques. Au premier trimestre, l'activité économique française continuerait de progresser mais en ralentissant (+ 0,3 % prévu, après + 0,7 % au quatrième trimestre 2021), avant d'accélérer au deuxième trimestre (+ 0,6 % prévu). L'acquis de croissance à mi-année s'élèverait à + 3,2 %.

Du côté de l'inflation, sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée par l'INSEE à la fin du mois février, les prix à la consommation augmenteraient de 3,6 % en février 2022, après + 2,9 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation résulterait d'une accélération des prix de l'énergie, des services, des produits manufacturés et de l'alimentation.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,7 %, après + 0,3 % en janvier. Les prix des produits manufacturés rebondiraient en lien avec la fin des soldes d'hiver. Les prix de l'énergie accéléreraient dans le sillage de ceux des produits pétroliers. Ceux des services augmenteraient légèrement, notamment en raison du rebond des prix des services de transports.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 4,1 %, après + 3,3 % en janvier. Sur un mois, il croîtrait de 0,8 %, après + 0,2 % le mois précédent. Entre temps, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine. Les répercussions de ce conflit sont terribles au niveau humain et impacteront aussi bien la croissance que le niveau de l'inflation au niveau mondial.

4) Les principales dispositions de la Loi de finances 2022 impactant la CCCE

La Loi de Finances 2022 ne comporte pas de grand chamboulement au niveau des finances locales. Les principales mesures impactant la CCCE sont les suivantes :

- ✓ La revalorisation des bases des terrains, des locaux d'habitation et industriels à 3,4%

Depuis la Loi de Finances pour 2018, la revalorisation forfaitaire des bases est calculée en fonction de l'évolution entre novembre de N-2 et N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Publié par l'INSEE, la revalorisation est de 3,4% en 2022. Cette revalorisation s'appliquera notamment aux bases de TFPB et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Elle ne s'appliquera pas aux bases de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) payée à l'Etat pour la dernière fois en 2022 par les 20% « les plus aisés ».

Ce taux de 3,4% permet également de définir l'évolution des bases retenues pour calculer la compensation aux collectivités des pertes de moitié de TFPB et de CFE au profit des locaux industriels. Elle est enfin utilisée pour calculer l'évolution de la part forfaitaire de la dynamique de la compensation des pertes de TH, le reste de l'évolution étant déterminé par l'évolution physique des bases de TFPB. Ce taux de 3,4% ne sera cependant pas appliqué aux locaux professionnels auxquels s'applique une revalorisation spécifique basée sur les loyers, dont le taux moyen national d'évolution n'est pas encore communiqué pour 2022. Ce taux était égal à 0,2%, en moyenne, entre 2019 et 2021.

- ✓ La part de TVA attribuée aux EPCI pour compenser leur perte de TH devrait augmenter de 5,5 % en 2022

La suppression de la TH des EPCI à fiscalité propre est compensée par l'attribution depuis 2021 d'une part dynamique de TVA (environ 7,5 Md€). Celle-ci évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA. Selon les estimations indiquées dans la loi de finances pour 2022, le produit de la TVA va augmenter de 5,5% en 2022. Ce taux de 5,5% annoncé n'est cependant qu'une estimation. Des régularisations à la hausse ou à la baisse sont susceptibles d'intervenir en fonction du produit réel de TVA perçu par l'État au titre de 2022. Aussi, il avait été prévu de retenir une hypothèse prudente de + 2,5 %. Finalement, la CCCE a reçu une première notification dans l'état 1259 à 4 409 K€, soit une évolution de + 2,9 %. C'est donc ce montant qui sera inscrit au BP 2022.

- ✓ La préservation des variables d'ajustement du bloc communal en 2022 - Article 39

En 2022, les dotations servant de variables d'ajustement sont mobilisées à hauteur de 50 M€, afin de compenser une partie des hausses constatées au sein de l'enveloppe des concours financiers soumis à la règle de plafond. Cette baisse de 50 M€ concerne uniquement les régions, qui supportent donc la totalité de l'effort en 2022. S'agissant du bloc communal et des départements, la LF 2022 ne prévoit pas de baisse pour leurs dotations servant de variables d'ajustement. Pour mémoire, le bloc communal avait déjà été préservé en 2021 ; en effet, la diminution des variables, à hauteur de 51 M€ en 2021, avait pesé à part égale sur les régions et les départements. Ainsi, en 2022, les dotations des communes et EPCI, utilisées les années précédentes comme variables d'ajustement, sont maintenues à leur niveau de 2020 et 2021.

- ✓ Le maintien du gel de l'enveloppe de DGF

Le montant de la DGF est maintenu à son niveau antérieur pour la cinquième année consécutive, soit 26,8 milliards d'euros (Md€), dont 18,3 Md€ pour la DGF du bloc communal. Cependant, le gel de

l'enveloppe globale n'empêche les variations individuelle. En effet, comme les années passées, le gel de la DGF concerne le montant total de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF. Les montants qui seront attribués en 2022 à chaque commune et EPCI seront en hausse ou en baisse par rapport à 2021, du fait de l'évolution des situations individuelles au regard des critères de calcul, qui sont en effet mis à jour chaque année (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) mais également du fait des règles de répartition de la DGF (mécanismes de garanties, redéploiements de crédits au sein de la DGF, etc.). Ces redéploiements de crédits, qui visent à financer notamment la hausse de la péréquation (+ 190 M€ fléchés sur la DSR et sur la DSU dans la LF 2022), et qui se traduisent par des écrêtements appliqués à certaines parts de la DGF, pourront entraîner la diminution de leur attribution pour les communes et EPCI concernés. La détermination du montant d'écrêtement et sa ventilation entre communes et EPCI est décidée par le Comité des Finances Locales (CFL). Ce dernier décide en effet de la répartition du montant de l'écrêtement entre la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI. Le CFL a décidé de manière constante ces dernières années de faire peser l'écrêtement à hauteur de 60 % sur les communes et de 40 % sur les EPCI.

Concrètement, et en l'absence de la notification des dotations à ce jour, une baisse de 2 % est envisagée sur la dotation de compensation perçue par la CCCE qui sera donc inscrite pour un montant de 1 986 K€ au BP 2022 contre 2 026 K€ perçue en 2021. Il s'agit de l'évolution constatée sur les derniers exercices.

Pour sa part, la dotation d'intercommunalité sera peut être affectée par la révision des méthodes de calcul des potentiels fiscaux et financiers. En l'absence d'éléments tangibles sur l'impact de cette révision, un montant identique à celui perçue en 2021 sera proposé à inscription en 2022, soit 886 K€. Dans tous les cas, l'évolution de cette dotation est limitée (tunnel) à la baisse comme à la hausse à plus ou moins 5% (95 % ou 105 %)

5) Le contexte local

Au niveau local, plusieurs évolutions sont attendues :

- ✓ La mise en œuvre du projet d'administration : la collectivité s'est dotée d'un projet d'administration afin d'adapter son organisation et ses pratiques de travail aux enjeux de services publics du territoire. Après une phase de création et d'installation, il s'agit désormais de faire progresser la structure sur des standards de gestion plus conforme à sa taille. Cela se traduira par la création et le recrutement de 7 nouveaux postes sur 2022/2023. On estime l'impact 2022 à + 200 K€.
- ✓ La hausse des prix de l'énergie : Les fournisseurs d'électricité de la CCCE ont déjà notifié une augmentation de la facture de 50 % en 2022 par rapport à 2021. Cela représente un impact de 160 K€ pour le budget intercommunal. La hausse des prix du GAZ devrait être encore plus importante. Il est dès à présent prévu de prendre en compte une progression de 60 % avec un impact de 125 K€. La hausse des coûts de l'énergie sera donc un élément majeur du budget 2022 avec un impact évalué à ce jour à 285 K€.
- ✓ L'année 2022 sera également la première année de mise en fonction du nouveau Gymnase intercommunal le 3 à Erstein. Cela devrait représenter un impact de 17,5 K€ en 2022.

Au global, ces trois items impacteront de manière significative la section de fonction en 2022 (> 500 K€).

6) Le cadrage budgétaire pour 2022

✓ Éléments de méthodologie

Dans le cadre du projet d'administration, la collectivité souhaite se doter d'outils plus performant de pilotage budgétaire permettant d'assurer la bonne gestion des deniers publics. Il s'agit également de fournir aux élus des outils d'aide à la décision et une visibilité sur le coût des politiques publiques mises en œuvre.

Ce budget constitue en ce sens un budget de transition. Un effort important doit être mené pour fiabiliser le système d'information financier et assurer la chaîne de la dépense dans de meilleures conditions. Sur le plan stratégique, l'objectif est de doter la collectivité en 2022 d'une stratégie financière claire qui se traduira dans une prospective financière régulièrement mise à jour, et d'un plan pluriannuel d'investissement en accompagnement de l'établissement du projet de territoire qui est en cours d'élaboration. Le conseil communautaire aura ainsi une vision claire des projets de la CCCE jusqu'en 2026 et de leur financement. Une première ébauche figure en annexe du présent rapport avec des inscriptions retracées jusqu'en 2024. On constate que l'exercice 2023 sera chargé en termes d'investissement et nécessitera probablement un effort de reprogrammation. L'enjeu est fort avec une demande très forte d'infrastructures au niveau périscolaire (suite et mise en œuvre de l'étude Populus).

Dès à présent et dans la perspective d'amélioration des pratiques de gestion de la collectivité, il est proposé de poser une première pierre à une gestion pluriannuelle des investissements dans le budget primitif 2022 avec la mise en œuvre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP), tels que prévus par l'article L. 2311-3-I du CGCT.

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté de communes. Cette procédure permet d'autoriser une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements du programme concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est également proposé de mettre en œuvre dans le budget primitif 2022 des opérations d'investissement votées.

Le conseil communautaire a en effet la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la

réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Elle peut également comprendre des subventions d'équipement.

La notion d'opération concerne exclusivement les crédits de dépenses (réelles). Le vote d'une opération au sein de la section d'investissement apporte une plus grande souplesse en termes de gestion de crédits budgétaires. En effet, le contrôle des crédits est opéré au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération par l'assemblée.

Leur individualisation dans les maquettes budgétaires permet enfin de bien suivre sur la durée le coût des opérations ciblées par ce mode de gestion budgétaire.

La mise en œuvre de ces deux dispositifs budgétaires s'inscrit pleinement dans le projet d'administration de la collectivité et doivent permettre de renforcer le pilotage financier de notre organisation. En effet, les deux notions permettront de conjuguer une souplesse de gestion tout en permettant une meilleure information du conseil communautaire sur les chantiers pluriannuels.

Au budget primitif 2022, ces nouvelles modalités de vote seront appliquées à sept opérations :

- Le projet de nouveau périscolaire à Witternheim;
- Le projet de création d'un nouveau périscolaire à Benfeld dans le secteur Rohan ;
- Le projet de création d'un nouveau périscolaire à Benfeld dans le secteur Briand ;
- Le projet de nouvelle Médiathèque à Gerstheim;
- Le projet de nouvelle Médiathèque à Rhinau;
- Le projet de bassin nordique à le centre nautique d'Erstein;
- Le programme de nouvelles pistes cyclables;

✓ Cadrage financier 2022

En attendant l'établissement d'une stratégie financière validée par le Conseil Communautaire visant à la mise en œuvre du projet du territoire en cours d'élaboration, le budget 2022 a été élaboré avec prudence avec pour objectif de préserver les ratios de solvabilité de la collectivité, le tout à pression fiscale équivalente. En effet, le Président et les Vice-Présidents, dans le contexte de crise actuelle, ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 pour préserver les ménages et les entreprises du territoire. Pour mémoire, la CCCE n'a jamais augmenté les taux depuis sa création en 2017.

La préservation de la santé financière de la collectivité dans le budget 2022 passe donc par une maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement au regard de la progression des recettes de fonctionnement. L'objectif étant de maintenir une épargne de gestion et une CAF à un niveau équivalent à celui de 2021.

Par ailleurs, il a été décidé d'avoir un recours à l'emprunt modéré pour le financement des investissements avec une inscription de 1 500 K€, soit un endettement net prévisionnel d'environ 600 K€.

7) Les grandes évolutions du Budget 2022

✓ La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont envisagées en hausse avec une évolution de 2,2 %, soit + 731 K€. Cette progression provient de l'évolution très favorable en 2022 du produit fiscal et des compensations fiscales qui évoluent respectivement de + 367 K€ et de + 437 K€. L'origine de ces évolutions provient d'une progression de près de 15 % des bases de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Evolution du produit (hors rôle complémentaire) de la fiscalité directe locale entre le CA 2021 et le DOB 2022

	CA 2021	DOB 2022	Variation	
			En K€	En pourcentage
Taxe Foncière bâtie	2 910 K€	3 018 K€	108 K€	3,7 %
Taxe Foncière non bâtie	294 K€	304 K€	10 K€	3,2 %
Cotisation Foncière des Entreprises	4 275 K€	4 912 K€	637 K€	14,9 %

En l'absence d'augmentation des taux, l'évolution du produit correspond à l'évolution des bases. Aussi, si nous retrouvons dans la progression de ce produit l'impact de la revalorisation forfaitaire des bases (+3,4 %, cf supra), nous constatons également une indéniable dynamique des bases sur le territoire. Des analyses seront menées en 2022 pour mieux identifier les ressorts de cette évolution.

A contrario, nous constatons une baisse du produit de la CVAE (-143 K€). La TASCOT reste stable par rapport au CA 2021 pour un montant de 411 K€. L'IFER est dynamique avec une évolution de +3,6 % et atteint 703 K€. Comme cela a été mentionné plus haut, la fraction de TVA perçue par la CCE est inscrite pour un montant de 4 409 K€ (+3,1 % de BP à BP).

De son côté l'allocation compensatrice visant à compenser l'abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels décidé en Loi Finances 2021 bondi de 1 994 K€ en 2021 à 2 592 K€ en 2022, soit une hausse de 599 K€ (+30 %).

LA taxe GEMAPI est inscrite au niveau fixé en 2021 par le Conseil communautaire, soit 180 K€.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces deux chapitres.

■ Recettes de fonctionnement (K€)	BP	CA	BP	BP 2022 BP/ 2021	BP 2022- BP 2021
	2021	2021	2022		
► Produit fiscal (Chapitre 73)	17 466	17 570	17 833	2,1%	367
- Produit fiscal 4 taxes (Impôts directs locaux)	7 561	7 606	8 363	10,6%	802
- Produit de la CVAE	3 840	3 840	3 697	-3,7%	-143
- Produit TASCOT	384	411	411	7,2%	28
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	679	693	703	3,6%	24
- Taxe milieux aquatiques et inondations	180	172	180	0,0%	0
- Fraction de TVA	4 278	4 285	4 409	3,1%	131
- Autre produit fiscal	545	563	70	-87,2%	-475
► Dotations et participations reçues (Chap. 74)	6 863	7 044	7 300	6,4%	437
- Dotation d'intercommunalité	886	886	886	0,0%	0
- Dotation de compensation des groupements de communes	2 026	2 026	1 986	-2,0%	-40
- Participations et subventions reçues (CAF-ADEME)	1 307	1 450	1 142	-12,7%	-166
- Compensation fiscales dont DCRTP	2 504	2 513	3 139	25,4%	635
- Autres	139	169	147	5,9%	8

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante est prévu à 367 K€ et évolue - 33,8 % en 2022 (- 187 K€). Cet écart provient du recouvrement en 2021 des loyers en retard de la gendarmerie d'Erstein.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont envisagées également en hausse de 2,2 %, soit + 701 K€. Elles évoluent donc un tout peu moins vite que les recettes ce qui a pour effet de préserver la CAF.

Le chapitre des charges à caractère général reste stable de budget à budget, mais connaît une progression importante par rapport au réalisé 2021 (+ 814 K€). Sur ce montant, la progression des fluides (eaux, électricité, gaz, combustible et carburant) est évaluée à + 398 K€. Les autres évolutions seront présentées en détail dans le cadre du rapport budgétaire 2022.

Les frais de personnel évoluent de +4,2 % pour atteindre 14 877 K€ (cf infra).

Au vu de ses évolutions, l'épargne de gestion (recettes courantes – dépenses courantes) et la Caf se maintiennent à leur niveau 2021 pour atteindre respectivement 1 771 K€ et 1 652 K€.

Le tableau ci-dessous présente ces grandes évolutions.

En K€	Budget 2021	BP 2022	Ecart OB 22- BP 21	Evolution OB 22/ BP 21
► Recettes de gestion (a)	33 796	34 535	739	2,2%
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	8 694	8 854	160	1,8%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	17 466	17 833	367	2,1%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations reçues	6 863	7 300	437	6,4%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	554	367	-187	-33,8%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	219	180	-39	-17,7%
► Dépenses de Gestion (b)	32 093	32 764	671	2,1%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 547	5 564	17	0,3%
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 272	14 877	605	4,2%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 525	3 607	82	2,3%
Chapitre 014 - Atténuation de produits (dont FPIC)	8 749	8 715	-34	-0,4%
► Epargne de gestion (c) = (a)-(b)	1 703	1 771	68	4,0%
Chapitre 76 Produits financiers	0	0	0	
Chapitre 66 Charges Financières	91	115	24	26,4%
(d) Résultat Financier	-91	-115	-24	26,4%
Chapitre 77 Produits exceptionnels	20	13	-7	-36,5%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	11	17	6	54,5%
(e) Résultat Except.	9	-4	-13	-147,8%
► Capacité d'autofinancement (f) =(c)+(d)+(e)	1 621	1 652	31	1,9%
Capacité d'autofinancement courante (g) = (f)-(e)	1 612	1 656	44	2,7%

8) Dépenses et organisation du personnel : Une mutualisation qui donne de bons résultats

✓ L'évolution des frais de personnel dans le budget de la CCCE

Les frais de personnel ont atteint 14 266 K€ au CA 2021, soit 45,2 % des dépenses réelles de fonctionnement de la CCCE. Ils ont connu une progression de 857 K€ entre le CA 2020 et le CA 2021, soit une évolution de 6,4 %.

Pour 2022, la hausse prévisionnelle de la masse salariale sera contenue à 4,2 % (hors éventuelle augmentation du point d'indice). Les raisons de cette augmentation sont les suivantes :

➤ Pour la partie masse salariale 3CE :

- Recrutements consécutifs au projet d'administration : afin de rendre l'administration intercommunale plus efficace, des recrutements sont prévus (vus lors de l'étude du projet d'administration et validé en commission RH, CT, Bureau et Conseil communautaire) dont les postes de DRH, RAF, coordinateur guichet unique, assistant de direction, responsable adjoint au service culture, Gestionnaire comptable et responsable comptable, pour un total estimé à 200K€.

➤ Pour la partie masse salariale VE :

- Recrutements consécutifs au développement de certains services : La ville a tout d'abord souhaité augmenter les rémunérations de certains de ses agents, ce qui représente un montant de 60 K€. Elle développe aussi certains services par l'embauche d'un directeur de la communication interne. De même, un service de coordination a été créé avec un coordonnateur « Grands Travaux » (recrutement en cours non chiffré à ce jour) et un coordonnateur « projets transversaux internes ». La présence d'un DGS sur l'année pleine est également prise en compte, soit un total de 150 K€.

➤ Pour la partie des autres communes :

Une embauche en emploi aidé pour une commune.

➤ Pour l'ensemble de la masse salariale :

- GVT : glissement vieillesse technicité : comprend les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes, soit 180 K€. L'éventuelle augmentation du point d'indice n'est pas intégrée en l'absence de certitude quant à son application et a fortiori quant à son montant.

A noter aussi la hausse de la participation employeur pour la mutuelle (+6 K€).

La charge nette supportée par la CCCE

La totalité des frais de personnel de l'administration unique est supportée dans le budget principal de la CCCE. Cependant, les communes concernées par l'administration unique remboursent leur part respective à la CCCE.

Dès lors, il est important d'identifier les frais de personnel relevant de la seule gestion de la CCCE au regard de ses compétences. Il s'agit des dépenses sur lesquelles, la collectivité peut avoir un pouvoir d'action. Le tableau ci-dessous permet de restituer la charge nette supportée par la CCCE au titre des frais de personnel :

Détail des charges de personnel par collectivité		CA 2021	BP 2022	Ecart	Evol %
- 012 Frais de personnel CCCE (Chapitre 012) (a)		14 266 K€	14 877 K€	611 K€	4,3%
- Remboursements sur charges de personnel perçus en direct par la CCCE (Chapitre 013) (b)		178 K€	180 K€	2 K€	1,2%
- Refacturation budget annexe OM Erstein (c)		185 K€	180 K€	-5 K€	-2,5%
- Total refacturation communes (d)		5 547 K€	5 836 K€	289 K€	5,2%
<i>Dont</i>	<i>Commune d'Erstein</i>	<i>5 019 K€</i>	<i>5 300 K€</i>	<i>281 K€</i>	<i>5,6%</i>
	<i>Commune d'Herbsheim</i>	<i>153 K€</i>	<i>160 K€</i>	<i>7 K€</i>	<i>4,6%</i>
	<i>Commune d'Ichtratzheim</i>	<i>24 K€</i>	<i>25 K€</i>	<i>1 K€</i>	<i>4,3%</i>
	<i>Commune Limersheim</i>	<i>102 K€</i>	<i>105 K€</i>	<i>3 K€</i>	<i>2,8%</i>
	<i>Commune Osthause</i>	<i>117 K€</i>	<i>121 K€</i>	<i>4 K€</i>	<i>3,2%</i>
	<i>Commune de Schaeffersheim</i>	<i>122 K€</i>	<i>125 K€</i>	<i>3 K€</i>	<i>2,1%</i>
	<i>Commune Sand</i>	<i>9 K€</i>	<i>0 K€</i>	<i>-9 K€</i>	<i>-100,0%</i>
Charge nette pour la CCCE (a-b-c-d)		8 356 K€	8 681 K€	325 K€	3,9%

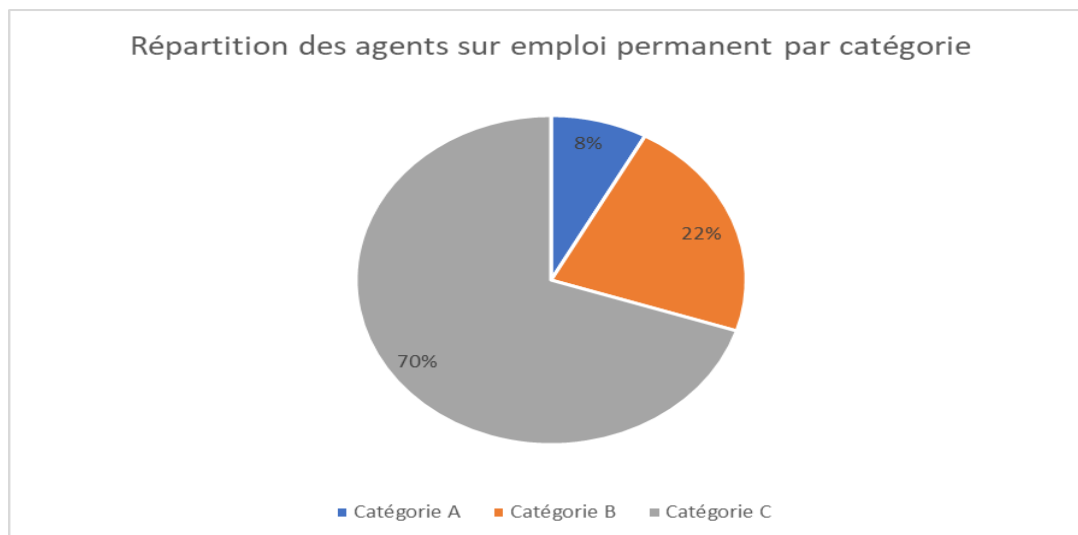
On constate que l'évolution entre le CA 2021 et le BP 2022 de la charge nette supportée par la CCCE reste maîtrisée, malgré l'impact de la mise en œuvre du projet d'administration. En effet celle-ci progresse de 325 K€, soit une évolution de + 3,9 %.

➤ Personnel : quelques éléments d'information statistiques

Au 1^{er} janvier 2022, la CCCE comptait 442 collaboratrices et collaborateurs.

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans.

Fonctionnaires	44 ans
Contractuels permanents	38 ans
Contractuels non permanents	37 ans
Moyenne	42 ans



Les principaux cadres d'emploi des agents sur emploi permanent :

Adjoints territoriaux d'animation	28%
Adjoints techniques	22%
Assistants d'enseignements artistiques	9%
Adjoints administratifs	9%
ATSEM	5%

➤ **Personnel : l'impact de la période de crise sanitaire**

Pendant cette période particulière, la collectivité a fait de la santé et de la sécurité de ses agents une priorité. Des investissements importants ont été réalisés : gel hydroalcoolique, masques, nettoyage renforcé, mais aussi nomination de référents covid 19 à l'écoute des agents, diffusion régulière de protocole sanitaire, écoute psychologique, développement du télétravail et mise à disposition du matériel requis et des accès informatiques dans ce cadre. L'employeur a aussi autorisé exceptionnellement et sous réserve des contraintes de service, les absences pour vaccination y compris pour l'accompagnement des enfants mineurs des agents.

➤ **Des avancées en matière d'égalité entre femmes et hommes au sein de la communauté de communes**

En vertu de l'article L.2311-1-2 applicable aux EPCI de plus de 20 000 habitants, il convient de présenter, lors du débat d'orientation budgétaire, l'état des lieux sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. En ce qui concerne les élus, sur les 61 conseillers communautaires actuels, 24 sont des femmes. Les vice-présidentes sont au nombre 3 (au lieu de 4 en début de mandat, suite à un changement d'élus en raison du cumul des mandats) sur un total de 14. En ce qui concerne les agents, ils se répartissent entre 294 femmes et 123 hommes. Si on synthétise le nombre d'agents par filière, on peut constater une plus forte représentation des femmes dans les filières administratives, culturelles et sociales. En revanche, les hommes sont plus nombreux dans les filières techniques et sportives. On observe toutefois une quasi parité dans la filière police municipale. Concernant le type de contrat, les femmes représentent une part prépondérante dans la catégorie des contrats à durée déterminée. Les agents en disponibilité sont également très majoritairement de sexe féminin, tout comme les bénéficiaires des congés parentaux.

En ce qui concerne les travailleurs handicapés, les deux sexes sont représentés à parité. Pour le travail décalé, ce sont majoritairement des hommes qui sont concernés. Les bénéficiaires de compte épargne-temps sont majoritairement des femmes, mais ce chiffre a tendance à se résorber au fur et à mesure que ce dispositif entre dans les habitudes. Il est à remarquer que le nombre d'heures supplémentaires restent essentiellement accompli par des hommes. Une explication réside dans le fait qu'elles concernent essentiellement la filière technique qui est principalement composée d'hommes. Répartition des agents par genre et par statut :

Statut	Femmes	Hommes
Fonctionnaires	67%	33%
Contractuels	71%	29%

L'amélioration de la situation pour l'égalité femmes-hommes fera également l'objet d'une réflexion au sein du Conseil de développement.

➤ **De nouvelles perspectives pour les agents et les collectivités**

✓ Prestations Sociales Complémentaires : la collectivité en soutien

Les cotisations relatives à la prestation santé ont augmenté de 6,3% depuis 2020. Il est actuellement proposé lors d'un prochain conseil communautaire de prendre en compte cette hausse dans la participation employeur aux agents. Environ la moitié des effectifs est bénéficiaire de cette aide. Le coût supplémentaire prévisionnel pour l'employeur est de l'ordre de 6 000€ (prévision 2022).

✓ Compte Professionnel de Formation :

En 2021, la 3CE a dépensé 1721 € afin de répondre aux demandes de formations professionnelles des agents dans des domaines aussi divers que l'enfance ou la formation au permis de conduire. Cette aide a bénéficié à quatre agents.

✓ Service commun : Extension à deux communes supplémentaires

Depuis le 1er janvier 2020, les communes de Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse et Schaeffersheim ont rejoint le service commun.

Les agents de ces communes font donc partie intégrante du personnel intercommunal.

L'avantage est que la gestion souvent complexe au plan des ressources humaines est de la compétence de la Communauté de Communes cependant que ces agents demeurent sous l'autorité fonctionnelle de leurs maires.

Pour le moment, cette prestation est gratuite pour les communes car absorbée par les agents en place. Le rattachement des agents des communes de Bolsenheim et de Uttenheim est actuellement en cours.

✓ Un Projet d'Administration abouti

Basée sur la fusion de 2017, l'organisation de l'administration intercommunale devait être adaptée aux nouveaux enjeux de notre intercommunalité et en particulier par rapport au projet de territoire. Cette réorganisation qui vient d'être validée aura aussi pour but une administration plus efficace au service des citoyens mais également des élus. C'est dans ce cadre que des recrutements interviennent dans les différents pôles dont le montant est estimé à 200K€.

La réalisation de ce projet se déploie actuellement dans la nouvelle organisation.

✓ Une prime pour encourager les transports à moindre impact environnemental des agents

La « prime mobilité » a été mise en place au sein de la CCCE afin d'encourager les solutions de mobilités moins impactantes sur l'environnement par les agents. Covoiturage, usage de vélos en font partie. Ainsi le déplacement par un des modes de déplacements précités plus de 100 jours par an pour le trajet domicile-travail permet à l'agent de toucher une prime annuelle de 100€. 17 agents en ont déjà bénéficié.

✓ Le Télétravail : un dispositif plus que jamais utile

Le télétravail s'est imposé à nous au moment de la crise sanitaire.

Afin de mesurer l'intérêt des agents quant à ce mode de travail, un questionnaire leur a été envoyé qui sont massivement favorable à ce mode de fonctionnement, pour tous ceux qui sont concernés.

Aujourd'hui, il est autorisé à raison de un jour par semaine. Après la crise sanitaire, le télétravail fait encore sens dans le nouveau contexte de crise lié à la guerre qui sévit à nos portes. En effet, il permet aux agents des économies de carburant et donc de pollution également, ainsi que des économies de temps de trajet et induit ainsi une productivité ajoutée.

Un accord-cadre sur le télétravail est en cours de négociation avec les agents et les partenaires sociaux et devrait prochainement voir le jour.

9) Le programme d'investissement 2022

Le programme d'investissement pour 2022 devrait se situer autour de 9,8 M€ au Budget Primitif 2022. Sur ce montant, nous retrouverons des reports de crédits de l'exercice 2021 à hauteur de **5,3 M€** et des propositions nouvelles à hauteur de **4,5 M€**. Les principaux investissements retenus en 2022 sont présentés en annexe avec leur échelonnement prévisionnel jusqu'en 2024.

Pour financer ces nouvelles dépenses d'investissements, un montant de 0,7 M€ de subventions est attendu. Par ailleurs, il est proposé de recourir à l'emprunt pour 1,5 M€ (soit 33 % des nouvelles dépenses à financer). Enfin il est proposé de prélever 1 M€ sur l'excédent de fonctionnement disponible (2,2 M€ disponibles à la fin de l'exercice 2021). Le reste à charge de 1,3 M€ sera financé par la CAF et des recettes propres d'investissement (FCTVA). **Au global, ses nouvelles dépenses seront autofinancées à hauteur de 51 %.**

10) Prospective 2022-2026

La prospective pour la période 2022-2026 a été établie sans augmentation de la pression fiscale, au « fil de l'eau ». Elle vise à mesurer les capacités à investir de la CCCE. Elle sera ajustée au courant de l'année 2022 en fonction des choix réalisés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et se son financement. Les hypothèses retenues à ce jour sont les suivantes :

SYNTHESE DES HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES DANS LA PROSPECTIVES POUR LES PRINCIPAUX CHAPITRES BUDGETAIRES

Intitulé	Evol. Constatée au CA 2021/CA 2020	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses						
Charges à caractère général	11,2%	BP 2022	1,6%	1,1%	1,0%	1,0%
Dont Electricité	12,0%	BP 2022	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Dont GAZ	161,0%	BP 2022	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Dont Maintenance	27,0%	BP 2022	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Dont Etudes	1,0%	BP 2022	-25,0%	-50,0%	0,0%	0,0%
Dont Autres Charges	1,0%	BP 2022	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Charges de personnel	6,4%	BP 2022	3,0%	2,0%	1,5%	1,5%
Autres Charges de gestion courante	-2,0%	BP 2022	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Attenuation de charges	Les attributions de compensations reversées aux communes sont à ce stade gelées à leur niveau 2021 (soit 7 810 K€) . Il en est de même pour le FPIC avec la prise en cahrgre intégrale par la CCCE (soit 266 K€).					
Charges Financières	Simulées en fonction de l'état de la dette actuelle avec prise en compte des nouveaux emprunts (emprunt sur 15 %, échéances constantes, taux de 2 % sur 2022 et 2023, puis 3% en 2024, puis 4 % sur 2025 et 2026)					

Recettes						
Produit Fiscal	-6,4%	Notification	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Dont évolution des bases de FB		Notification	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Dont CVAE	6,0%	Notification	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont TASCOM	7,0%	Notification	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont IFER	3,0%	Notification	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont fraction de TVA		Notification	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Dotations et Participations	48,3%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,5%	-0,5%
Dont Dotations d'Intercommunalité	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dont Dotation de compensation des groupements de communes	-2,0%	-2,0%	-2,0%	-2,0%	-2,0%	-2,0%
Produit des services		BP 2022	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%
Dont redevances périscolaires	49,0%	BP 2022	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont refacturaions Frais de personnel Communes	-2,0%	BP 2022	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

Prospective 2022-2026 au « fil de l'eau » sans augmentation des taux

	CA PROV 2021	Prospective 2022	Prospective 2023	Prospective 2024	Prospective 2025	Prospective 2026
Recettes de gestion	33 563	34 535	34 869	35 148	35 432	35 721
<i>Evol</i>	6,5%	2,9%	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%
▶ Produit des services (Chapitre 70)	8 224	8 854	8 943	9 032	9 123	9 214
<i>Evol</i>	7,8%	7,7%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	17 570	17 833	18 112	18 334	18 559	18 786
<i>Evol</i>	-6,4%	1,5%	1,6%	1,2%	1,2%	1,2%
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	7 044	7 300	7 262	7 224	7 187	7 151
<i>Evol</i>	48,3%	3,6%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	546	367	370	374	378	382
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	178	180	182	184	186	188
Dépenses de Gestion	31 110	32 764	33 242	33 560	33 904	34 254
<i>Evol</i>	4,6%	5,3%	1,5%	1,0%	1,0%	1,0%
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	4 750	5 564	5 570	5 545	5 618	5 692
<i>Evol</i>	11,2%	17,1%	0,1%	-0,4%	1,3%	1,3%
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	14 266	14 877	15 324	15 630	15 865	16 103
<i>Evol</i>	6,4%	4,3%	3,0%	2,0%	1,5%	1,5%
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 350	3 607	3 643	3 679	3 716	3 753
▶ Atténuation de produit dont AC (Chap. 014)	8 743	8 715	8 705	8 705	8 705	8 705
<i>Evol</i>	1,1%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
▶ Epargne de gestion	2 453	1 771	1 627	1 588	1 528	1 467
<i>Evol</i>	39,0%	-27,8%	-8,1%	-2,4%	-3,8%	-4,0%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges Financières	90	115	178	223	287	347
<i>Evol</i>	-12,6%	27,9%	54,5%	25,7%	28,6%	20,7%
Résultat Financier	-90	-115	-178	-223	-287	-347
Produits exceptionnels	33	13	13	13	13	13
Charges exceptionnelles (dont provisions)	5	17	11	11	11	11
Résultat Exceptionnel	28	-4	2	2	2	2
▶ Capacité d'autofinancement	2 391	1 652	1 451	1 367	1 243	1 122
Capacité d'autofinancement courante	2 363	1 656	1 450	1 365	1 241	1 120
Recettes définitives d'investissement (hors subventions sur p	670	706	704	6	0	0
. Dont FCTVA	655	698	0	0	0	0
Dépenses d'Investissement Hors équipement	978	940	907	948	1 062	1 180
. Dont Remboursement en capital des emprunts	934	920	907	948	1 062	1 180
<i>Evol</i>		-1,5%	-1,3%	4,5%	12,0%	11,1%
Financement propre disponible	2 083	1 418	1 248	424	181	-57
Subventions ou participations reçues sur projets	1 744	0	0	0	0	0
Emprunts souscrits	2 500	1 500	2 500	2 000	2 000	2 000
Utilisation Excédent		1 000	0	0	0	0
▶ Montant net Nouvelles Dépenses d'équipements (hors sub et hors FCTVA) envisageables		3 918	3 748	2 424	2 181	1 943
Encours de dette au 1/1/n	6 089	7 656	8 236	9 829	10 880	11 819
Endettement net	1 566	580	1 593	1 052	938	820
Encours de dette au 31/12/n	7 656	8 236	9 829	10 880	11 819	12 639
CAF Nette du remboursement des emprunts	1 457	732	544	418	181	-57
Taux de CAF	7%	5%	4%	4%	4%	3%
Encours de dette / RRF	23%	24%	28%	31%	33%	35%
Encours de dette au 31-12 / Habitant	158 €	170 €	202 €	224 €	243 €	260 €
Capacité de désendettement	3,2	5,0	6,8	8,0	9,5	11,3
Capacité de désendettement hors résultat exceptionnel	3,2	5,0	6,8	8,0	9,5	11,3

Une analyse rapide permet de constater que le cycle de gestion se dégrade dans ces conditions (« au fil de l'eau ») avec une CAF qui se maintient tout juste au-dessus de 1 M€ en 2026. Dès lors, elle ne pourra plus être mobilisée pour financer de nouveaux investissements (Caf nette négative en 2026). Les marges d'investissement se réduisent donc sur la deuxième partie de la

mandature et la capacité de désendettement est élevée. Cet exercice témoigne de la nécessité d'arrêter une stratégie financière au cours de l'année 2022. Il sera en outre nécessaire de procéder à des efforts de gestion et de programmation dans le cadre du projet de territoire.

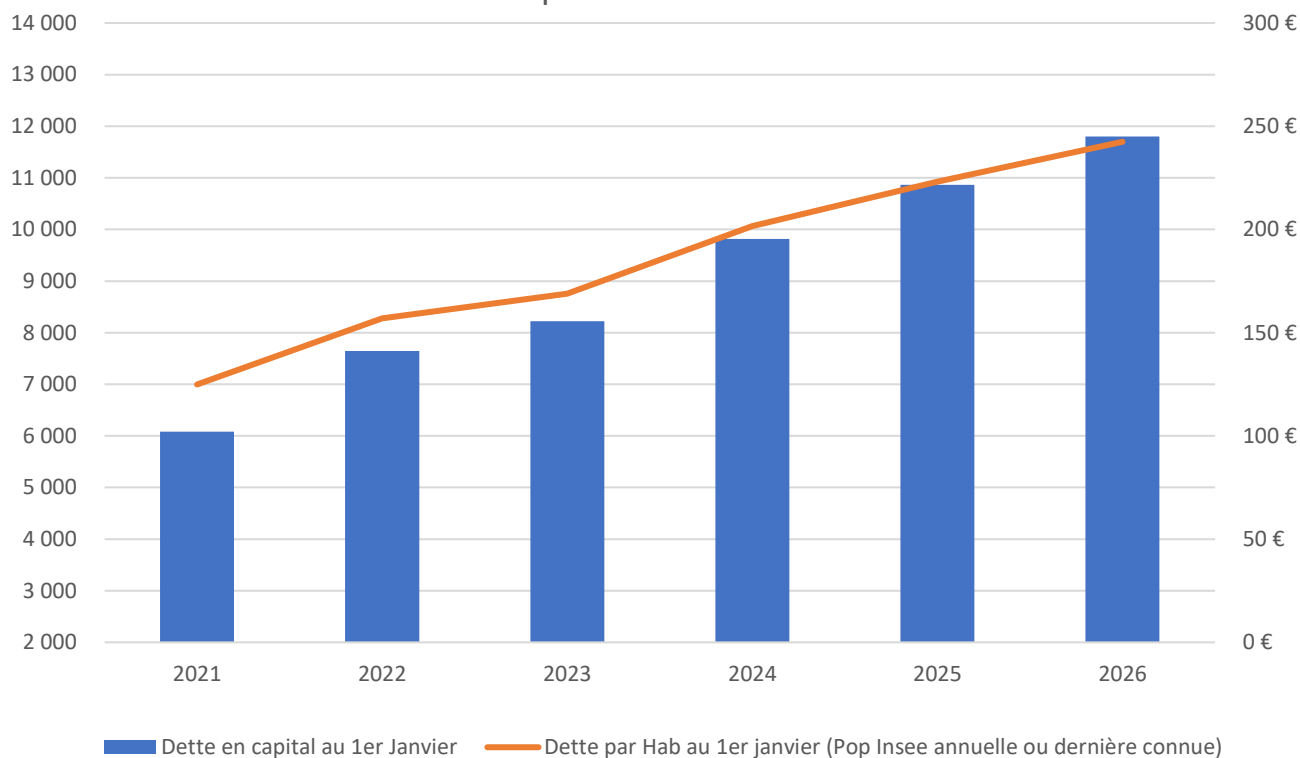
11) La dette

La dette au 1^{er} janvier 2022 comporte 16 emprunts pour un encours total restant de 7 643 K€ au 1^{er} janvier 2022. Sur 2022, 81,5 % du capital remboursé le sera à taux fixe (18,5 % à taux variable).

Pour avoir une idée de l'évolution possible de la dette sur les prochains exercices, nous pouvons reprendre les hypothèses de recours à l'emprunt de la prospective au « fil de l'eau ». Cela donnerait une progression de la dette modérée.

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Tirage	Amortissement	Intérêts	Total Annuité	Dette en capital au 31 Décembre	Endettement net annuel	Dette par Hab au 1er janvier (Pop Insee annuelle ou dernière connue)
2021	6 081	2 500	939	88	1 027	7 643	1 561	125 €
2022	7 643	1 500	921	115	1 036	8 221	579	157 €
2023	8 221	2 500	907	178	1 085	9 814	1 593	169 €
2024	9 814	2 000	948	223	1 172	10 866	1 052	202 €
2025	10 866	2 000	1 062	287	1 349	11 804	938	223 €
2026	11 804	2 000	1 180	347	1 526	12 625	820	242 €

Evolution prévisionnelle de la dette



Annexes

Résultats et analyse financière du CA 2021

	CA 2020	CA 2021
▶ Produit des services (Chapitre 70)	7 632	8 224
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	18 769	17 570
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	4 750	7 044
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	134	546
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	223	178
(a) ■ Recettes de gestion	31 509	33 563
évol	1,2%	6,5%
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	4 273	4 750
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	13 409	14 266
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 413	3 350
▶ Atténuation de produit (Chap. 014) dont AC	8 648	8 743
(b) ■ Dépenses de gestion	29 743	31 110
évol	3,7%	4,6%
(C) = (a) - (b) ■ Epargne de gestion	1 766	2 453
évol	-27,7%	38,9%
Produits financiers	0	0
Charges financières	103	90
(d) ■ Résultat financier	-103	-90
Produits exceptionnels (y compris reprise sur provision)	1 514	33
Charges exceptionnelles (y compris dotations aux provision)	0	5
(e) ■ Résultat exceptionnel	1 514	28
(f) = (c)+(d)+(e) ■ Capacité d'autofinancement	3 176	2 391
(g) = (f)-(e) ■ Capacité d'autofinancement courante	1 662	2 363
(h) Recettes définitives d'investissement	628	2 414
(i) = (f) + (h) ■ Financement propre disponible	3 804	4 805
(j) ■ Dépenses d'équipement brut	1 977	3 894
(k) ■ Subventions d'équipement versées	231	547
(l) Autres dépenses d'investissement	19	44
(m) ■ Remboursement du capital de la dette	932	934
(n) = (i)-(j)-(k)-(l)-(m) ■ Besoin / Capacité de financement	646	-614
(o) ■ Emprunt souscrit	0	2 500
(p) ■ Fonds de roulement au 1/1/n	2 888	3 771
(q) = (n) + (o) ■ Variation du fonds de roulement	646	1 886
(q') ■ Intégration Résultats par opérations d'ordre (Clôture BA)	237	
(r) = (p) + (q)+(q') ■ Fonds de roulement au 31/12/n (= Résultat de clôture N du compte de gestion).	3 771	5 657
Restes à Réaliser Dépenses	7 400	5 315
Restes à Réaliser Recettes	3 140	1 887
■ Excédent libre d'affectation	-489	2 229
■ Encours de dette au 1/1/n	7 021	6 089
■ Endettement net de l'exercice	-932	1 566
■ Encours de dette au 31/12/n	6 089	7 656
Endettement par /hab.	125	157
(s) = (f) - (m) ■ CAF nette	2 244	1 457
(s') = (g) - (m) ■ CAF Courante nette	730	1 429
(T) = (f) / RRF Taux de CAF (CAF/ RRF)	10%	7%
Encours / RRF	18%	23%
Encours/ CAF ■ Capacité de désendettement	1,9	3,2
Encours/ CAF courante Capacité de désendettement (Avec CAF courante)	3,7	3,2

Pluriannuel Investissements 2022-2024

Eléments de programmation Pluri-annuels 2022 -2026 (En K€)															
Projet	Total Projet sur Période			<2022			2022			2023			2024		
	Crédits Budgétaire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET	Crédits Inscrits	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET	Crédits à Inscrire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET	Crédits à Inscrire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET	Crédits à Inscrire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET
▶ PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE	5 968	925	5 043	0	0	0	1 308	0	1 308	2 980	685	2 295	1 680	240	1 440
Création d'un nouveau Périscolaire à Wittenheim	1 750	225	1 525				350		350	1 400	225	1 175			
Aménagement d'un site de restauration scolaire / périscolaire à Benfeld Secteur Briad (Billard Club)	500	100	400				300		300	200	100	100			
Création d'un périscolaire à Benfeld - Secteur Rohan	1 500	360	1 140				300		300	1 200	360	840			
Enveloppe Etudes création périscolaires multi-sites (suite étude Populus)	120	0	120				120		120						
Construction Périscolaires (suite étude Populus)	1 500	240	1 260										1 500	240	1 260
Enveloppe annuelle bâtiments - équipements et mobiliers	544	0	544				184		184	180		180	180		180
Subvention dotation équipements informatiques	54	0	54				54		54						
▶ CULTURE-MEDIATHEQUE-BIBLIOTHEQUE	3 749	1 786	1 963	103	0	103	1 320	216	1 105	2 085	1 420	665	241	150	91
Projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque de Rhinau	1 050	420	630				50		50	1 000	420	580			
Nouvelle Médiathèque de Gerstheim	2 400	1 360	1 040	103		103	1 141	210	931	1 000	1 000		156	150	6
Etude aménagement ancien siège COCORhin pour école de musique du Rhin	10	0	10				10		10						
Investissement Contrat territoire lecture	24	6	18				24	6	18						
Enveloppe annuelle médiathèques (travaux +équipements)	265		265				95		95	85		85	85		85
▶ Equipements Sportif	11 521	5 540	5 981	2 603	1 500	1 103	4 500	1 580	2 920	4 208	2 460	1 748	210	0	210
Construction d'un nouveau gymnase Intercommunal à Erstein	6 560	3 080	3 481	2 500	1 500	1 000	4 060	1 580	2 480						
Création d'un nouveau bassin nordique-Centre Nautique	4 331	2 460	1 871	103		103	230		230	3 998	2 460	1 538			
Enveloppe annuelle Piscine Erstein (Travaux)	480	0	480				160		160	160		160	160		160
Enveloppe annuelle Gymnases et salles sportives	150	0	150				50		50	50		50	50		50
▶ TRANSPORTS-DEPLACEMENTS-CLIMAT	4 731	637	4 094	10	0	10	362	55	307	4 359	582	3 777	0	0	
Piste cyclable nouveau programme	1 617	550	1 067	10		10	207	0	207	1 400	550	850			
Gratoire RD 1083- Benfeld/Sand	2 954	0	2 954				50		50	2 904		2 904			
Etudes : Plan de mobilité simplifié et infrastructure de recharge de véhicule Électrique	100	57	43				45	25	20	55	32	23			
Etude mise en place et développement parc Photovoltaïque	60	30	30				60	30	30						
▶ HABITAT-LOGEMENTS	300	0	300	0	0	0	100	0	100	100	0	100	100	0	100
Subvention mise en valeur du patrimoine bâti	180	0	180				60		60	60		60	60		60
Subvention Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)	120	0	120				40		40	40		40	40		40
▶ SERVICES PUBLICS ET AUTRES PROJETS	2 600	70	2 530	0	0	0	810	0	810	1 470	70	1 400	320	0	320
Projet de restructuration et d'extension des Ateliers	500	70	430				350	0	350	150	70	80			
Projet extension Maison Intercommunale des Services	1 100	0	1 100				100		100	1 000		1 000			
Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique	730	0	730				270	0	270	230	0	230	230		230
Enveloppe Annuelle Parc de Matériel	270	0	270				90		90	90		90	90		90
TOTAL	28 869	8 957	19 912	2 716	1 500	1 216	8 401	1 851	6 551	15 202	5 217	9 985	2 551	390	2 161

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220330-2022-022-DE
Date de télétransmission : 11/04/2022
Date de réception préfecture : 11/04/2022